

## Pour « un dialogue sincère » entre État et établissements (M. Tunon de Lara, Univ. de Bordeaux)

Paris - Publié le jeudi 24 octobre 2019 à 11 h 07 - Actualité n° 166282

« Le fait que le [Mesri](#) mette en place un dialogue directement avec les établissements et à l'échelon régional est une bonne chose. C'est un des éléments proposés dans la LPPR (loi de programmation pluriannuelle pour la recherche) : il doit y avoir un dialogue sincère - c'est le plus important- entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur. C'est vrai pour la plupart des établissements [RCE](#) (responsabilités et compétences élargies) et a fortiori pour ceux qui sont de grande taille », déclare [Manuel Tunon de Lara](#), président de l'Université de Bordeaux à News Tank, le 24/10/2019.

Le déroulement et les éléments pris en compte dans le dialogue stratégique de gestion généralisé en 2020, sont précisés dans un courrier de Frédérique Vidal aux établissements, dont News Tank rendait compte le 17/10/2019.

50 M€ sont mobilisés par le Mesri pour cette nouvelle démarche. Dans son courrier, Frédérique Vidal souligne que l'évolution de la masse salariale fera l'objet « d'une attention particulière » et prévient que « le financement systématique du glissement vieillesse technicité ne sera plus assuré ».

Une manière de mettre les universités sous pression sur un sujet qui est souvent présenté comme responsable des difficultés financières de certaines ? Non, estime Manuel Tunon de Lara : « Je n'ai pas du tout lu, dans le courrier de la ministre, une pression quelconque. Le dialogue implique des sujets susceptibles d'avoir un impact sur notre dotation, mais on le sait déjà ! », indique Manuel Tunon de Lara dont l'établissement faisait partie des dix qui ont expérimenté le nouveau dialogue de gestion cette année.

Interrogé sur l'annonce d'un assouplissement des règles d'utilisation du fonds de roulement, il prévient : « Beaucoup de collègues sont reconnaissant de cette flexibilité, mais elle doit s'accompagner d'une forte responsabilité globale sur le budget des établissements. » Et de poursuivre : « Nous devons être conscients que la vision négative de Bercy sur les universités en matière de gestion est profondément ancrée. À nous d'en tenir compte et de savoir la démentir. »

« La question de l'emprunt n'est pas résolue », regrette enfin Manuel Tunon de Lara.

## Le dialogue de gestion : « trois volets assez différents »

« Je distingue trois volets assez différents dans le contenu du dialogue de gestion », dit Manuel Tunon de Lara, président de l'Université de Bordeaux à News Tank :

La trajectoire de la masse salariale :

« Avec un GVT qui ne sera pas compensé, il faut regarder vers où nous allons. Les universités doivent être en capacité de maîtriser leur masse salariale, d'anticiper la démographie et leur structure d'emploi. C'est très important, parce que c'était un des points essentiels de la loi autonomie de 2007 », indique le président de l'Université de Bordeaux.

« Il faut cependant rappeler que Valérie Pécresse avait prévu un financement en quatre ans en soutien de l'autonomie qui s'est interrompu au bout d'une année. Quand on négociait, au moment du passage à l'autonomie, le "titre 2" (masse salariale), c'est vrai qu'on ne savait pas trop où on allait.

Mais aujourd'hui, si on n'arrive pas à le faire, c'est un échec pour l'État et les universités. Cela mérite d'avoir un dialogue très sincère avec l'État, cela ne me choque pas du tout, et on est prêts à le faire. »

Le GVT est « extrêmement variable d'un établissement à l'autre » (F. Vidal à l'Assemblée)

*« Les schémas d'allocation des moyens et le GVT sont extrêmement variables d'un établissement à l'autre, cela dépend du passage au RCE et de la façon dont ils ont anticipé les départs à la retraite et l'évolution de la masse salariale », déclare Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, le 23/10/2019, lors de son audition par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, dans le cadre du projet de loi de finances 2020.*

*Ainsi, le « poids du GVT n'est pas le même dans chaque établissement, il peut être positif ou négatif » en fonction des promotions ou au contraire des départs, dont il faut faire la moyenne. « Nous avons fait le choix de calculer cette moyenne dans le cadre du dialogue stratégique et non plus de façon automatique », souligne Frédérique Vidal.*

Le suivi des moyens dédiés à la loi Orientation et réussite des étudiants :

« L'État a mis des moyens dans la loi ORE et les dispositifs "oui si" et veut savoir où on en est. C'est normal. Le seul bémol que je mets à cela, c'est le temps. Nos dispositifs sont très hétérogènes, certains ont été prompts à s'emparer de la loi, d'autres non. Néanmoins, nous avons des indicateurs, il faut les partager avec le ministère. »

La réforme des études de santé

« Dernier volet, la mise en œuvre des études de santé, dont le Mesri veut connaître l'impact », poursuit Manuel Tunon de Lara.

*« La ministre a annoncé 16 M€ et a déjà débloqué 6 M€ sur les universités qui ont des composantes santé, soit entre 100 k€ et 250 k€ par établissement.*

*Les 10 M€ restants seront discutés au cours du dialogue de gestion pour voir comment la mise en place dans les composantes non-santé peut être faite. »*

Manuel Tunon de Lara s'est penché sur le sujet dans le cadre de la commission santé de la CPU, qu'il préside. Il constate que les besoins sont « compliqués à mesurer », mais estime que « les 16 M€ sont bien en deçà du coût réel ».

« Sur l'année de transition, il va y avoir deux systèmes », décrit-il : « une montée en pression de la diversification et ses conséquences sur l'encadrement en santé, où il y aura des flux plus importants ».

*« Dit autrement, la Paces était très peu couteuse alors que l'on va devoir mettre en place un véritable encadrement avec, par exemple des groupes de TD pour rattraper le niveau de ceux qui viennent d'autres filières comme la philo ou le droit. La transformation des études de santé va nécessiter un renforcement des facultés qui n'a pas été encore anticipé. »*

## Fonds de roulement : l'avertissement de Manuel Tunon de Lara

S'agissant de la promesse d'un assouplissement de l'usage du fonds de roulement, qui figure dans le courrier de la ministre aux établissements, le président de l'Université de Bordeaux se veut prudent :

*« J'ai insisté sur ce point à la CPU : les universités doivent se présenter dans les dialogues de gestion avec l'État en disposant d'une véritable connaissance et maîtrise de l'ensemble de leur trajectoire budgétaire. »*

Et d'insister :

- « Oui , des assouplissements de certaines règles peuvent nous aider, même si je ne suis pas sûr que la Cour des comptes ait le même jugement que la ministre à ce sujet.
- Surtout, on a besoin d'une plus forte légitimité sur le pilotage budgétaire. Il ne faut pas que ce soit une solution de dépannage qui masque la véritable situation budgétaire d'un établissement, la sincérité vaut des deux cotés. »

## Emprunt : une question non résolue

« L'État ne fait pas jusqu'ici la différence entre l'emprunt qui est un investissement susceptible de contribuer au développement et à la croissance économique et l'emprunt qui viserait à combler un budget déficitaire et ne ferait qu'aggraver la dette », regrette Manuel Tunon de Lara, dont l'université est devenue propriétaire de son patrimoine immobilier cette année.

« On avait demandé plusieurs choses avec la dévolution - qui s'est faite sans accompagnement financier de l'État :

- La fin du principe de spécialité, nous l'avons obtenue.
- L'emprunt, pour lequel nous sommes toujours en attente. On nous renvoie l'idée que cela sera possible avec les SUR (société universitaires et de recherche du PIA 3), mais ce sont des montages compliqués qui ne décollent pas.
- La possibilité d'émarger au CPER - c'est le cas - mais aussi d'avoir une visibilité au long cours sur les investissements, l'État et les régions devant prendre en compte la stratégie des universités en matière de programmation immobilière. Bien que nous disposions de schémas directeurs à 20 ans, il ne semble pas que ce soit pris en compte pour le moment. Il faut acculturer tout le monde au fait que l'université devient un acteur majeur du territoire, c'est un combat à mener pour que les interlocuteurs

agissent en conséquence. »

### Emprunt : « Pas la meilleure idée du monde » pour Frédérique Vidal

« *L'emprunt [pour les universités] peut paraître séduisant, mais il augmenterait la dette maastrichtienne. Ce n'est pas la meilleure idée du monde, mais on y réfléchit, même si c'est juridiquement complexe* », dit Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, lors de son audition par la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Elle répondait à une question sur l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments universitaires. À ce propos, elle estime que le futur CPER « *peut aider* » et rappelle que le PLF 2018 a étendu le principe de spécialité des établissements à la valorisation du patrimoine immobilier.

## Manuel Tunon de Lara



Date de naissance : 13/02/1958

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des présidents d'université Président de la commission des questions de santé	Décembre 2018	Aujourd'hui
Université de Bordeaux Président	2014	Aujourd'hui
Fondation Bordeaux Université Vice Président	2010	Aujourd'hui
Université de Bordeaux Professeur des universités - praticien hospitalier	1996	Aujourd'hui
Université Bordeaux II Président	Janvier 2008	Décembre 2013
Université Bordeaux II Vice Président relations internationales	2000	2007
Établissement & diplôme	Année(s)	
Université Bordeaux II Doctorat en sciences	1992	1995
University of Southampton Fellowship immuno-pharmacology	1992	1993
Université Paris 5 - Descartes DEA de physiologie	1990	1991
Institut Pasteur Immunologie générale	1988	1989
Université Bordeaux II Doctorat en médecine	1975	1989

Fiche n° 3916, créée le 20/05/14 à 18:06 - MàJ le 20/12/18 à 11:28

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »